

Le numérique au service des luttes environnementales : un enjeu moral pour les groupes militants ?

FRANÇOIS Amandine
francois.amandine@courrier.uqam.ca

GEORGE Éric
george.eric@uqam.ca

Notices biographiques

Amandine FRANÇOIS est étudiante à la maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et adjointe de recherche au Centre de recherche interuniversitaire en communication, information et société (CRICIS).

Éric GEORGE est professeur titulaire à l'École des médias (Faculté de communication) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et directeur du Centre de recherche interuniversitaire en communication, information et société (CRICIS).

Résumé

Dans le cadre de cette recherche, nous cherchons à comprendre quelles places les organisations non gouvernementales (ONG) qui agissent dans le secteur environnemental au Québec et leurs membres attribuent aux techniques numériques de l'information et de la communication (TNIC) dans leurs mobilisations entre « simples » outils au service de leurs activités et enjeux de ces mobilisations. Autrement dit, quels rapports les ONG et leurs membres entretiennent-ils avec les TNIC dont les utilisations ont incontestablement un « impact » environnemental notable, et quel recul possèdent-ils quant à cette empreinte écologique ? Tel est notre questionnement principal.

Mots-clefs : Numérique, environnement, militantisme, TIC, luttes sociales.

Plusieurs collectifs attirent depuis bien des années notre attention sur des thèmes comme le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité (IPCC, 2018 ; IPBES, 2019 ; Commission for the Human Future, 2020). Considérant que si changements il y a – et ceux-ci sont évidemment nécessaires étant donné que ces enjeux renvoient à la survie même de l'espèce humaine, du moins dans sa forme biologique actuelle, sur Terre – ceux-ci ne pourront avoir lieu qu'à la suite de mobilisations sociales, collectives très fortes. Nous nous sommes intéressés aux relations que les organismes de la société civile entretiennent avec ces fameuses technologies de l'information et de la communication souvent qualifiées de « numériques ».

Ces préoccupations, nous avons décidé de les aborder dans le cadre de ce XXI^e Congrès de l'AISLF, qui avait pour titre « La société morale », plus spécifiquement à l'intérieur des activités du CR 33, qui a repris le thème du Congrès en le déclinant ainsi : « La communication et ses techniques sont-elles morales ? ». Ce questionnement nous apparaît aujourd'hui particulièrement pertinent quant au thème qui nous intéresse, à savoir les relations entretenues par les organisations militantes qui s'intéressent aux enjeux environnementaux avec les techniques numériques de l'information et de la communication (TNIC). Il apparaît en effet difficile aujourd'hui d'envisager un militantisme qui ne mobilise pas de façon notable, voire massive, un vaste ensemble de dispositifs sociotechniques communicationnels afin de participer aux luttes sociales. Le numérique apparaît en effet si largement présent dans les pratiques sociales tant individuelles que collectives qu'il est tentant d'envisager la « numérisation généralisée » de nos sociétés (George, 2019a, 2019b). Or il se trouve, d'une part, que les questions environnementales font incontestablement partie des enjeux les plus cruciaux auxquels l'ensemble de l'humanité est dorénavant confronté et, d'autre part, que la multiplication des TNIC et des usages liés à celles-ci constitue un problème écologique notable. Dès lors, n'y a-t-il pas une contradiction lorsqu'il y a un emploi massif d'objets techniques qui contribuent au problème que l'on veut tenter de résoudre ? Étant donné qu'il s'agit, ni plus ni moins, de la survie de l'espèce humaine sur notre planète, n'y a-t-il pas là un enjeu moral crucial ? Telle est la question principale que nous souhaitons aborder dans le cadre de ce texte à la fois à partir de propos qui ont déjà traité de ce questionnement et d'une étude de terrain s'intéressant aux positionnements à ce sujet des collectifs dont la totalité ou une partie des activités sont consacrées aux enjeux environnementaux.

1. QUELLE PLACE POUR LES TNIC AU SEIN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

A priori, comme l'ont souligné Fabrice Flipo et Cédric Gossart (2009), les TNIC apparaissant de prime abord d'ordre immatériel, étant donné qu'il s'en dégage une impression de légèreté et, par conséquent, une sensation d'absence totale d'un quelconque impact sur l'écologie. Pourtant, d'après ces deux auteurs, ces objets techniques ont bien une existence matérielle (Flipo et Gossart, 2019, p. 1). Ils sont même à l'origine d'un effet rebond certain. Ainsi, « l'accroissement des consommations de matières et d'énergie induit par l'utilisation généralisée des TIC efface largement les réductions de l'empreinte écologique obtenues par unité de produit. » (Flipo et Gossart, 2009, p. 2). Lorsqu'un objet technique gagne en efficacité énergétique, ce qui s'avère *a priori* positif, sa consommation augmente notablement. Il en résulte divers effets rebonds qui annulent ce gain en matière de dépenses énergétiques lors des consommations.

Les dispositifs sociotechniques communicationnels sont même au cœur de la croissance économique depuis les années 1980 à la suite de la libéralisation des marchés des télécommunications, à ladite convergence entre les secteurs de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications (Lacroix, Miège et Tremblay, 1994) et à la multiplication des discours qui se sont succédé sur des thèmes tels que la « société câblée », « les autoroutes de l'information » et la « société de l'information », maintenant remplacés par les promesses des *big data* et de l'intelligence dite artificielle dans le cadre du processus de « numérisation » de nos sociétés (George, 2019a, 2019b). Et s'il semble parfois difficile de matérialiser la consommation des TNIC, il est indispensable de garder à l'esprit que les serveurs nécessaires fonctionnent 24 heures sur 24 dans des salles climatisées pour contrôler la température, ce qui nécessite alors une consommation d'énergie considérable. De plus, les TNIC ont un poids écologique également lié à leur processus de production. À titre d'exemple, celle d'un ordinateur portable de vingt-quatre kilogrammes nécessite la même ressource en énergie que la production d'une voiture.

S'ajoute à cela le désir de réduire les coûts de production au maximum, ce qui entraîne une obsolescence accélérée des produits, ainsi que l'objectif d'accélérer sans cesse la consommation, censée participer à la croissance économique. Ainsi, la course au « marketing de la nouveauté » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 7) encourage cette obsolescence, qualifiée dans certains cas de programmée, définie alors comme « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. » (Code de la consommation, 2016). L'impact environnemental ne s'arrête pas là et perdure jusqu'aux déchets créés par les TNIC, soit les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE). D'après Flipo et Gossart, « chaque année, entre 20 et 50 millions de tonnes de DEEE sont produits dans le monde » (2009, p. 3), quantité qui ne fait qu'augmenter considérant l'obsolescence évoquée ci-dessus. La question de la gestion de ces déchets pose même un problème d'ordre moral puisque les flux de DEEE sont le plus souvent envoyés des pays capitalistes les plus avancés, à commencer par les États-Unis, vers des pays moins riches prêts à recevoir ces déchets. Ainsi, jusqu'à récemment, les États-Unis en envoyaient 80 % vers l'Asie (Flipo et Gossart, 2009 : 3).

Pour Laurence Monnoyer-Smith (2017), qui développe une approche assez similaire à celle de Flipo et Gossart, quant à la question des déchets, le problème repose en partie sur le fait que les infrastructures de recyclage et de traitement de ces déchets n'ont pas suivi la croissance de la production, créant un décalage qui semble difficilement rattrapable. S'étant plus spécifiquement penchée sur le cas de l'Afrique, l'autrice dénonce cette « dynamique de consommation excessivement productrice de déchets, dont une partie significative s'évapore dans des filières informelles, notamment en Afrique » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 7). Et il y aurait aussi beaucoup à dire sur les rôles des TNIC dans les transformations du travail, alors que la période que nous venons de connaître dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été notamment marquée par une augmentation considérable des activités professionnelles, qualifiées de « télétravail ». Certes, d'un côté, ces développements ont permis de diminuer les déplacements quotidiens en voiture et autres types de transport. Mais, de l'autre, ils ont aussi appauvri les relations de travail en remettant en cause la formation même des collectifs et solidarités, ainsi que souvent contribué à augmenter le nombre d'heures travaillées en contribuant à brouiller la frontière entre vies professionnelle et privée. Une fois de plus, les TNIC peuvent être analysées de façon dialectique comme facteur

susceptible de favoriser un renforcement des pratiques à la fois aliénantes et émancipatrices (voir à ce sujet Casilli, 2019 et George, 2021a).

Pour l'ensemble de ces raisons, il apparaît donc intéressant de porter notre attention sur les ONG qui consacrent leurs activités de mobilisation sociale aux enjeux environnementaux. Ainsi que nous allons le constater, les enjeux environnementaux des TNIC semblent connus dans les organisations militantes du secteur environnemental (Terminal, 2010). Greenpeace, le World Wildlife Fund (WWF), France Nature Environnement ou bien encore Les Amis de la Terre constituent autant de collectifs qui ont mené des actions, des campagnes pour dénoncer la consommation énergétique considérable que suscite le réseau Internet, et au-delà, le « numérique », pour pousser à la mise en place d'évaluation des produits ou pour engendrer des directives quant à la gestion des déchets produits. Ces campagnes ont visé particulièrement les compagnies et les industries présentes dans le secteur de la production ainsi que les politiques publiques menées par les États et autres institutions publiques en la matière. Elles ont été à l'origine de certains succès, comme dans le cas de Greenpeace, qui a fortement encouragé « les grands utilisateurs de serveurs (Facebook, Google, etc.) à utiliser de l'énergie renouvelable » (Flipo, 2017, p. 107). Mais concrètement, comment ces organisations tiennent-elles compte des défis environnementaux que pose le très fort développement des TNIC, y compris en leur sein ? Telle est donc la question qui nous intéresse ici. Notre problématique étant posée, venons-en aux précisions d'ordre méthodologique.

2. LA PERSPECTIVE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX

2.1. Brèves introductions des organismes et premiers enseignements

Afin d'y répondre, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec les responsables de cinq organismes après avoir obtenu le certificat éthique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ayant déjà eu la chance de travailler au sein des équipes de communication de plusieurs organisations environnementales au Québec comme en France, notre expérience¹ nous a permis une certaine connaissance de ce milieu. En outre, celle-ci a facilité notre prise de contact avec les organismes afin de mener à bien ces entrevues. Avant de présenter les données de notre recherche, voici quelques informations sur les organisations à l'étude.

La Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) a fait suite à la création du groupe La planète s'invite à l'Université en 2019. Elle prend position en faveur d'un changement de système du point de vue de l'environnement, mais vise plus généralement à combattre le système capitaliste et colonial en intégrant dans les analyses les notions de justice sociale et d'intersectionnalité. Ses actions principales sont l'organisation de manifestations, d'actions directes, de mobilisations ponctuelles et d'événements d'éducation populaire. Il existe des collectifs de la CEVES dans plusieurs villes, régions et universités du Québec.

Le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE), qui travaille de concert avec le Conseil québécois des événements écoresponsables, a été créé en 2000. De manière assez générale, sa mission consiste à créer et à promouvoir des actions novatrices et à fournir un espace de dialogue aux femmes pour améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être. À

¹ C'est Amandine François qui a effectué cette partie de la recherche.

noter que l'organisation d'événements écoresponsables représente une part très importante du travail du réseau.

La Fondation David Suzuki est un organisme pancanadien qui existe depuis 1990. Elle a pour objectif général de protéger l'environnement et la biodiversité à travers la mobilisation d'une expertise scientifique importante. L'accent est mis sur le volet scientifique pour tenter de changer les fonctionnements en profondeur aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Oxfam est une confédération de taille internationale composée de plusieurs organisations. Elle a pour mission principale de viser l'égalité et de lutter contre la pauvreté. Le terme d'inégalité est un dénominateur commun pour toutes les interventions, qui vont de la résilience climatique à la justice économique en passant par l'égalité des genres et la participation citoyenne des jeunes.

Extinction Rebellion (XR) est un réseau d'organisations lancé en 2018 au Royaume-Uni et par la suite développé dans d'autres pays. Celui-ci fonctionne suivant le modèle d'un noyau créé puis répliqué par d'autres groupes à l'international. XR est né à la suite d'un certain désenchantement d'activistes vis-à-vis du discours écologique et du milieu écologique en général, avec l'espoir de briser la tradition jugée souvent conciliatrice et rassurante. XR vise le changement par des actions directes non violentes et la désobéissance civile.

Ces cinq organismes, bien que différents dans leurs missions, dans leur ancienneté ou dans leur forme d'actions, présentent des points communs quant à leurs modes de communications internes et externes. En effet, pour ce qui est des communications internes, ces organisations privilégient des applications de messagerie comme Microsoft Teams, Slack, Mattermost, ou plus rarement, Messenger (Facebook). Quant aux communications externes, elles se déploient le plus souvent en ligne *via* les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter. Si chacun de ces organismes possède un site web, la communication sur ces derniers est moins mise en avant. Cela dit, de façon générale, les TNIC représentent une partie importante des formes de communication mises en place par les organismes. Pourtant, la plupart des participantes et des participants ne considèrent pas les communications en ligne comme des priorités. Au contraire, les actions directes et les rencontres avec leurs publics semblent être privilégiées. Néanmoins, les organisations ont différentes traditions quant aux rencontres dites « en présentiel » – qu'il s'agisse de séances de formations, de l'organisation de manifestations ou de la tenue d'ateliers – avec leur public.

Quant à la pandémie de COVID-19, elle ne les a pas touchées de manière homogène. Si, pour XR, la crise sanitaire a révélé des problèmes organisationnels et les a amplifiés, menant à un ralentissement important des activités depuis mars 2020, la Fondation David Suzuki comme le RQFE n'ont observé que très peu de changements communicationnels durant cette période. Ces cinq organismes avaient déjà auparavant de l'expérience avec Zoom pour leurs activités de communication interne. Au-delà de l'emploi de ce logiciel, les entrevues indiquent que la culture du télétravail était déjà bien ancrée dans ces organisations. Cela dit, la plateforme Zoom a été d'autant plus utilisée dans la situation de confinement qu'elle a été étendue à des fins de pratiques de communication externe. Toutefois, à ce sujet, la plupart de nos interlocuteurs et interlocutrices ont toujours exprimé la hâte de pouvoir retrouver un contact plus « humain » et « physique » avec les collègues, le télétravail à temps plein ayant aussi montré ses limites, notamment à cause de la connexion constante qu'il requiert.

2.2. Différentes réalités au sein des organismes, mais une tendance générale

La situation exceptionnelle créée par la pandémie nous permet de faire le pont avec notre sujet sur les TNIC et de tenter de comprendre ainsi les relations qu'entretiennent les ONG environnementales avec celles-ci.

Nous retenons de nos échanges que la prise de conscience quant aux conséquences environnementales des usages des TNIC reste très individuelle. En effet, les cinq personnes interrogées avaient toutes une idée assez précise de l'impact des objets techniques sur l'environnement, mais ces éléments venaient de leurs propres expériences et connaissances personnelles en tant que militante et militant écologiste ou juste de leur curiosité sur ces sujets. Il est important de souligner le caractère avant tout individuel de cette prise de conscience puisque pour la majorité des organismes à l'étude, cette question n'est que très peu abordée à l'interne, voire pas du tout. Tel est le cas pour la CEVES, la Fondation David Suzuki et XR. En revanche, au sein d'Oxfam-Québec, plusieurs membres commencent à échanger sur ce sujet, à partager des articles à l'interne sur l'impact des appels Zoom, par exemple, mais cela reste assez informel dans le sens où il n'y a pas de mesure ou de politique mises en place en conséquence, du moins à l'heure de la rédaction de ce texte pendant l'été 2021. D'après notre participant s'exprimant au nom d'Oxfam-Québec, cette question pourrait cependant être mise de plus en plus de l'avant dans un proche futur.

2.3. Mise en place de mesures concrètes

Néanmoins, un organisme sort du lot : le RQFE. Le réseau a mis en place une politique de sobriété numérique². La personne que nous avons interrogée pour ce réseau a fortement participé à l'inclusion de ces enjeux au sein de son équipe. Cette question a commencé à être discutée en 2020, pendant le contexte particulier de la pandémie. Le réseau mettant en place des événements virtuels, les équipes se sont interrogées sur les conséquences environnementales de cette forme d'action. Certes, cet enjeu demeure récent pour le RQFE, mais déjà, différentes politiques et mesures ont été mises en place pour y répondre.

Notre participante, qui occupe la place de conseillère en développement durable, a commencé au sein du RQFE en tant que stagiaire durant l'été 2020. La mission de son stage, dans le cadre de sa maîtrise à HEC, consistait à étudier la littérature sur les relations entre les TNIC et l'environnement afin de mettre sur pied une formation dans le but d'organiser des événements virtuels responsables. Une partie de cette formation porte sur l'impact global de la consommation énergétique, l'extraction des ressources, les gaz à effet de serre et la surconsommation des pays capitalistes. La deuxième partie s'intéresse spécifiquement à la réduction de l'impact des TNIC grâce aux gestes pratiques à mettre en place. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les organisatrices et les organisateurs d'événements à l'impact environnemental du virtuel.

² Concept établi par l'association Green IT en France, en 2008, la *sobriété numérique* vise à réduire l'empreinte écologique du numérique à travers « la recherche d'un équilibre entre des excès pouvant mener individuellement à la dépendance, et collectivement à une pollution destructrice. » (Bulliard et Durand Folco, 2020, p. 12).

Au-delà de la formation mentionnée ci-dessus, l’empreinte environnementale des TNIC est discutée à différents titres au sein du réseau. De l’impact de la fabrication des appareils aux conséquences de l’envoi de courriels, c’est autant de sujets qui ont participé à la création d’une politique dite de sobriété numérique. Celle-ci passe actuellement par un partenariat avec Ecoist Club, initiative d’une *start-up* québécoise qui a pour objectif de diminuer l’utilisation du numérique chez les individus. En outre, le RQFE a créé deux guides, un guide de télétravail et un guide d’organisation d’événements virtuels responsables. Les actions concrètes qui sont proposées dans ces guides et à l’interne consistent, par exemple, à fermer les caméras pendant les vidéoconférences, à favoriser les appels sur téléphone et non sur les plateformes de vidéoconférence, à limiter les envois de courriels, à encourager la réparation des appareils, etc.

Notre interlocutrice du RQFE fait aussi partie du GreenIT, une communauté qui travaille en Europe sur ces enjeux, ce qui lui permet de rester à l’affût de ce qui se fait à ce sujet. Notre participante a tenu à souligner que toutes les employées – puisque ce sont toutes des femmes –, se sont senties impliquées face à cet enjeu, même si c’est un sujet très nouveau, et tentent de faire de leur mieux. Le prochain défi est désormais de faire part de ces questionnements à leurs « clients » sans créer plus d’éco-anxiété³. Elles souhaitent sensibiliser sans culpabiliser. Elles essayent dans ce sens de se positionner quant aux recommandations officielles qu’elles pourraient fournir à d’autres organisations. En revanche, le RQFE ne veut pas faire de ce volet une expertise du réseau, car cette activité demanderait encore plus de temps et d’investissement.

D’autres participantes et participants aux entretiens ont listé des mesures plus ou moins formelles au sein de leur organisme. Dans le cas d’Oxfam-Québec, au-delà des discussions à l’interne sur ces relations entre TNIC et environnement, les équipes ont développé un guide qui propose des mesures afin d’économiser l’eau, l’électricité, l’empreinte carbone, etc. Cependant, notre participant a évoqué son souhait d’inclure un volet sur l’empreinte numérique aux formations pour les prochains et prochaines volontaires qui se déplacent sur le terrain.

La collaboratrice de la CEVES a aussi pointé les efforts de la coalition quant au choix des appareils, soit favoriser l’achat d’appareils de seconde main et encourager la réparation. Elle nous a aussi parlé de mesures nous menant ainsi vers d’autres enjeux des TNIC, soit la sécurisation des données et l’éthique. En effet, trois des organismes (la CEVES, XR et la Fondation David Suzuki) ont particulièrement mis l’accent sur cet enjeu au cours de leurs entrevues en mettant de l’avant la question de la surveillance.

3. DE LA FAIBLE PORTÉE DE CES ENJEUX DANS LE MILIEU ENVIRONNEMENTAL À QUELQUES RECOMMANDATIONS

Diverses raisons ont été évoquées par nos participantes et participants pour expliquer pourquoi ce dernier thème était encore peu débattu en général. Certains ont exprimé que face à la situation environnementale si catastrophique, cet enjeu apparaît secondaire comparé, entre autres, aux conséquences de l’industrie pétrolière et des transports. Le travail à accomplir est tel que les

³ « Cette crainte, qui se situe entre la peur et l’angoisse, s’exprime par un sentiment de perte de confiance envers l’environnement écologique et peut trouver écho pour le sujet dans la crainte de se retrouver désemparé, saisi par un état de détresse agissant de manière lancinante. » (Desveaux, 2020, p. 108)

ONG ne peuvent pas s'intéresser à tous les sujets de lutte et sont dans l'obligation de procéder par choix et priorité. De plus, nos participantes de la CEVES et du RQFE ont exprimé à plusieurs reprises l'angoisse qu'un tel thème pouvait créer. La participante de la CEVES s'est demandé s'il n'y avait pas d'autres milieux à « attaquer » avant de s'en prendre au milieu environnemental et s'il n'était pas plus urgent d'aborder de tels enjeux avec les entreprises.

Il est aussi intéressant de constater qu'un autre impact a été évoqué à plusieurs reprises par nos participantes et participants, celui des TNIC sur la santé mentale, et plus particulièrement celui de l'hyperconnexion augmentée par la pandémie de COVID-19. Le participant d'Oxfam-Québec a souligné le besoin de faire des choix pour ne pas participer à toutes les réunions en vidéoconférence et éviter de se retrouver ainsi connecté toute la journée. Au cours des entrevues, nous avons pu ressentir le poids de cette (hyper)connexion pour les participantes et participants, d'autant plus exacerbé par le confinement.

Dans un premier temps, plusieurs de nos participantes et participants ont souligné l'importance de ne pas faire culpabiliser les individus dans le sens où les actions individuelles ne suffiront pas à provoquer de gros changements. On retrouve ici l'idée selon laquelle les enjeux environnementaux sont loin d'être uniquement liés à nos comportements, par exemple en tant que consommatrices et consommateurs des TNIC et de tout autre bien de consommation. Ainsi que nous l'avons mentionné dans un texte ayant pour point de départ la pensée de Jean Baudrillard à propos de la « société de consommation », il « apparaît en fait impossible d'envisager une nouvelle critique de la consommation au jour d'aujourd'hui sans envisager l'envers du décor, la production, le travail et, au-delà, les rapports sociaux propres au capitalisme » (George, 2021b). Renvoyer les consommateurs et consommatrices à leurs responsabilités individuelles, c'est exonérer les responsables politiques et économiques de leurs choix en faveur du capitalisme néolibéral qui se développe sur la base de la mise de l'avant d'un individu toujours souverain dans ses choix.

Notre participant d'Oxfam-Québec nous a partagé un article de Radio-Canada montrant que l'impact environnemental était moindre pour un déplacement à son lieu de travail en transports en commun que pour trois heures de vidéoconférence (Radio-Canada, 2020). En constatant ces chiffres, notre participant recommande de laisser la possibilité aux utilisatrices et aux utilisateurs des plateformes de vidéoconférence de diminuer la qualité de la vidéo pour réduire l'empreinte environnementale. Pour lui, ce sont des gestes simples, mais qui à nouveau ne dépendent pas que des individus puisque cette fonction n'est pas rendue disponible sur ces plateformes. Il en va donc aussi de la responsabilité des dirigeantes et des dirigeants de ces entreprises, qui ont souvent tout intérêt à favoriser un usage de la bande passante la plus large possible afin de générer des prix d'abonnements élevés. Il importe donc aussi de ne pas oublier le rôle que les responsables politiques devraient prendre en réglementant beaucoup plus certaines activités. Toutefois, le politique ne serait-il pas trop colonisé par l'économie (Latouche, 1997) ?

D'après nos entrevues, nous retenons également que l'information est plus ou moins disponible concernant ce sujet de l'impact environnemental des TNIC, mais qu'elle n'est pas très accessible dans le sens où elle requiert des connaissances techniques et une compréhension plus poussée des dispositifs techniques utilisés, comme les serveurs. Malgré son étude de la littérature sur l'empreinte des TNIC, notre participante du RQFE a exprimé ressentir le « syndrome de

l'imposteur » lorsqu'elle doit parler de ce sujet, car elle considère ne pas avoir toutes les clés en main et toutes les connaissances nécessaires face à un sujet aussi complexe.

Pour notre participante du RQFE, de manière assez générale, il faudrait changer la logique de déploiement des objets techniques. Pour elle, les TNIC répondent à des motivations capitalistes qui poussent, par déduction, à consommer toujours plus. Elle fait d'ailleurs le lien avec la notion de sobriété numérique. Pour elle, le terme de *sobriété* renvoie à l'idée d'une dépendance passée et, par conséquent, une retenue, une modération face à la consommation. Cette dépendance serait comprise dans l'expression de sobriété numérique comme l'emprise des TNIC dans nos sociétés et le besoin impératif de s'en détacher. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour se tourner vers des *low-tech*, pour mettre fin à l'obsolescence programmée et fournir un recyclage viable pour l'ensemble des appareils de façon plus large alors que les initiatives en la matière demeurent peu développées, et surtout, pas généralisées. Pour elle, comme pour bien d'autres activistes, la difficulté de trouver des solutions à propos de l'enjeu que constitue l'impact des TNIC sur l'environnement est à l'image des autres défis que pose l'environnement et auxquels nos sociétés doivent répondre de façon urgente.

Au-delà de ces questions, aborder celle de la décroissance dans un monde fini apparaît souvent comme l'ultime tabou dans nos sociétés, mais nous semble pourtant un enjeu indiscutable à aborder sérieusement dans le cadre d'une réflexion profonde consacrée à notre avenir comme espèce vivante sur notre petite planète bleue.

BIBLIOGRAPHIE

Bulliard, Dominique et Jonathan Durand Folco (2020). « La sobriété numérique, plus que jamais nécessaire ? ». *Relations*, 810, p. 12-13.

Casilli, Antonio A. (2019). *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*. Paris : Le Seuil.

Code de la consommation (France) (2016). Article L213-4-1 (abrogé). Repéré à https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031053376, consulté le 21 juillet 2021.

Commission for the human future (2020). *Surviving and thriving in the 21st Century. A discussion to Call and Action on Global Catastrophic Risks*. Repéré à https://humanfuture.net/sites/default/files/CHF_Roundtable_Report_March_2020.pdf, consulté le 21 juillet 2021.

Desveaux, Jean-Baptiste (2020). « La crainte de l'effondrement climatique : Angoisses écologiques et incidences sur la psyché individuelle ». *Le Coq-héron*, 242(3), p. 108-115. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2020-3-page-108.htm>, consulté le 21 juillet 2021.

Flipo, Fabrice (2017). « Peut-on croire aux TIC "vertes" »? *Annales des Mines-Responsabilité et environnement*, 87(3), p. 105-107.

Flipo, Fabrice et Cédric Gossart (2009). « Infrastructure numérique et environnement : L'impossible domestication de l'effet rebond ». *Terminal*, p.103-104. Repéré à <https://journals.openedition.org/terminal/3093>, consulté le 21 juillet 2021.

George, Éric (dir.) (2019a). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques*. Tome 1 : *Numérique, communication et culture*. Londres : ISTE Éditions.

George, Éric (dir.) (2019b). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques*. Tome 2 : *Numérique, information et recherche*. Londres : ISTE Éditions.

George, Éric (2021a) « Focus sur *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic* (Antonio A. Casilli) ». *Questions de communication*, 39, p. 403-428.

George, Éric (2021b). « À partir de et au-delà du Baudrillard de La société de consommation ». Colloque exposition *Écran total*. Repéré à <https://ecrantotal.uqam.ca/accueil/inédits/eric-george-essais-et-copy/>, consulté le 21 juillet 2021.

IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services ou Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) (2019). Report. Repéré à <https://www.dropbox.com/sh/yd8l2v0u4iqptp3/AAActf6ctsoUQ9hIPQxLpVsKa?dl=0>, consulté le 21 juillet 2021.

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2018). *Download Report — Global Warming of 1.5 °C*. Repéré à <https://www.ipcc.ch/sr15/download/>, consulté le 21 juillet 2021.

Lacroix, Jean-Guy, Bernard Miège et Gaétan Tremblay (dir.) (1994). *De la télématique aux autoroutes électroniques, le grand projet reconduit*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Landry, Normand, Michel Sénécal, France Aubin et Éric George (2014). « Luttés sociales et technologies médiatiques numériques : pratiques de mobilisation collective ». *Cahiers du CRICIS*, 3. Repéré à https://r-libre.telug.ca/948/1/CRICIS_CAHIERS_2014-3.pdf, consulté le 21 juillet 2021.

Latouche, Serge (1997). « La mondialisation et la fin du politique : diagnostic et perspectives ». *La Revue du M.A.U.S.S.*, 9, p. 137-150.

Monnoyer-Smith, Laurence (2017). « Transition numérique et transition écologique ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 87(3), p. 5-7. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2017-3-page-5.htm>, consulté le 21 juillet 2021.

Radio-Canada (2020). L'empreinte environnementale du télétravail. 15 avril 2020. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/chronique/165403/impact-environnement-travail-maison-carbone>, consulté le 21 juillet 2021.

